

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le vingt mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Pechabou, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges KARSENTI, Maire.

Date de convocation : 13 mai 2015

Présents : Georges KARSENTI (Maire), Patrick DOCTEUR, Myriam BONNET, Emilie RAPHANEL-CAMPILLA , Francis DESPLAS (Adjoint), Olivier De FILLIPIS, Jean-Louis IMBERT, Jean-François LEPARGNEUR, Dominique SANGAY, Sébastien SOUM, Christelle PERTUZE, Jean-Christophe RIVIERE, Cristina MAGNE, Norman OBRY, Josiane ROUMAGNAC (arrivée à 21 heures)

Absents excusés : Muriel CHEVALIER, Eric ROQUES, Sandrine BARRERE, Thomas DUBUISSON

Procurations : Muriel CHEVALIER a donné procuration à Dominique SANGAY
Eric ROQUES a donné procuration à Jean-Louis IMBERT
Thomas DUBUISSON a donné procuration à Jean-Christophe RIVIERE

Secrétaire de séance : Jean-Louis IMBERT

ORDRE DU JOUR :

- I – Approbation des comptes-rendus du 26 février et 9 avril 2015 ;
- II – Installation d'un nouveau conseiller municipal ;
- III – Modification du tableau du conseil municipal ;
- IV - Création de Postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet pour besoins saisonniers – Eté 2015 ;
- V – Approbation des nouveaux tarifs de services municipaux ;
- VI - Projet de classement au titre des sites des abords du canal du Midi, du système alimentaire, du canal de jonction et du canal de la Robine – Avis de la commune ;
- VII – Jumelage de la commune de Pechabou avec la commune de Whitegate ;
- VIII – numérotage des habitations – les Allées du Canal du Midi ;
- IX – Approbation du plan de communication ;
- X – Compte-rendu des voyages à San Jordi et Whitegate ;
- XI – Informations :
 - a) Projet Educatif Territorial
 - b) Emploi civique
 - c) Ecoles : Rentrée scolaire 2015-2016
 - d) Nouvelle mairie ;
- XII - Questions diverses ;

Ouverture de la séance à 20h35.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics.

L'assemblée accepte cet ajout à l'unanimité.

I – Approbation des comptes-rendus du 26 février et 9 avril 2015**Les observations suivantes ont été formulées :**

Monsieur Jean-Christophe Rivière demande que le courrier adressé au Sicoval et relatif à l'éco quartier soit explicité (*séance du 26 février 2015*).

Monsieur le Maire répond que le courrier en commun avec la commune de Castanet-Tolosan fait état du souhait des 2 communes de se retirer du sicoval dans le cadre de l'éco quartier.

Monsieur Jean-Christophe Rivière demande des explications sur la remarque faite par Monsieur le Maire (*lors de la séance du conseil municipal du 9 avril dernier*) sur le devoir de confidentialité des élus.

Monsieur le Maire confirme que les discussions lors des réunions ou commissions d'élus doivent rester confidentielles.

A la demande de Monsieur Jean-Christophe Rivière, Monsieur le Maire explique que l'augmentation de la taxe foncière non bâtie est automatique si la taxe foncière bâtie augmente.

Conseil municipal du 9 avril 2015 – point VII – Garantie d'emprunt : Vote 1 abstention : le nom de (Jean-Louis Imbert) a été rajouté.

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Considérant la démission de Madame Rose-Marie Vincent, de son mandat de conseillère municipale ;

Vu l'article L.270 du Code électoral disposant que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Considérant que Madame Marcella DUMAS, en sa qualité de suivante de la liste « DEMAIN PECHABOU » est immédiatement devenue conseillère municipale.

Considérant que Madame Marcella DUMAS a refusé le rôle de conseillère municipale

Considérant que Monsieur Norman OBRY, en sa qualité de suivant de la liste « DEMAIN PECHABOU » est immédiatement devenu conseiller municipal.

Considérant que Monsieur Norman OBRY a accepté le rôle de conseiller municipal.

Le conseil municipal constate :

ARTICLE UNIQUE

L'installation de Monsieur Norman OBRY dans ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Pechabou.

Modification du tableau du conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2121-1 et L.2122.10 relatifs à l'ordre du tableau du conseil municipal ;

Considérant que l'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux ;

Considérant que les Adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection ;

Considérant que le tableau des conseillers municipaux indique les noms, prénoms et date de naissance des conseillers.

Vu le procès-verbal en date du 28 mars 2014 du tableau du conseil municipal ;

Considérant la démission de Madame Rose-Marie Vincent, de son mandat de conseillère municipale en date du 10 avril 2015 ;

Considérant que Madame Marcella DUMAS, en sa qualité de suivant de la liste « DEMAIN PECHABOU » a refusé le rôle de conseillère municipale.

Considérant que Monsieur Norman OBRY, en sa qualité de suivant de la liste « DEMAIN PECHABOU » a accepté le rôle de conseiller municipal il est immédiatement devenu conseiller municipal.

Le Conseil Municipal constate les modifications suivantes au tableau du Conseil Municipal de Pechabou

Effectif légal du Conseil Municipal : 19

Fonction	Qualité	Nom – Prénom	Date de naissance
Maire	M	KARSENTI Georges	18/12/1946
1 ^{er} Adjoint	M	ROQUES Eric	07/05/1954
2 ^{ème} Adjoint	M	DOCTEUR Patrick	03/01/1961
3 ^{ème} Adjoint	Mme	BONNET Myriam	22/02/1956
4 ^{ème} Adjoint	Mme	RAPHANEL-CAMPILLA Emilie	24/06/1980
5 ^{ème} Adjoint	Mr	DESPLAS Francis	09/03/1955
conseiller municipal	Mme	CHEVALIER Muriel	13/09/1963
conseiller municipal	Mme	SANGAY Dominique	27/12/1964
conseiller municipal	M	LEPARGNEUR Jean-François	22/10/1970
conseiller municipal	Mme	ROUMAGNAC Josiane	09/01/1952
conseiller municipal	M	DE FILLIPIS Olivier	23/05/1967
conseiller municipal	Mme	DUBOIS Christelle	27/05/1980
conseiller municipal	M	IMBERT Jean-Louis	06/05/1949
conseiller municipal	M	SOUM Sébastien	30/05/1978
conseiller municipal	M	OBRY Norman	15/08/1978
conseiller municipal	M	RIVIERE Jean-Christophe	18/06/1968
conseiller municipal	Mme	BARRERE Sandrine	04/01/1971
conseiller municipal	M	DUBUISSON Thomas	11/01/1974
conseiller municipal	Mme	MAGNE Cristina	02/02/1975

Création de Postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet pour besoins saisonniers – Été 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année pour faire face à la surcharge de travail durant les mois d'été (juin, juillet et août), nous sommes amenés à employer des agents non titulaires. Ces nominations ponctuelles sont essentielles pour assurer la continuité du service et répondre aux besoins. Les postes sont temporaires et de courte durée.

Compte tenu de l'évaluation des besoins (en nombre de postes-mois, équivalent temps plein soit 35 heures par semaine), Monsieur le Maire propose de créer six emplois d'adjoints techniques territoriaux non-titulaires.

Il demande à l'assemblée de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2015, six postes d'adjoints techniques territoriaux non titulaires, pour une durée respective de 35 heures hebdomadaires ;
- autorise le Maire à procéder aux recrutements par voie directe ;
- dit que les agents seront rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'adjoints techniques territoriaux ;
- précise que les crédits nécessaires à ces dépenses sont disponibles sur le budget communal 2015 ;
- mandate le maire en tant que de besoin pour mener à bien ces décisions.

Madame Josiane ROUMAGNAC assiste à la séance à 21 heures.

Approbation des nouveaux tarifs de services municipaux

Monsieur le Maire propose de reporter ce point lors d'une prochaine séance ; il faudra tenir compte de nouveaux éléments qui auront une incidence sur certains services.

Monsieur Jean-Christophe Rivière demande s'il est possible de lui communiquer une ébauche des tarifs qui vont être proposés.

Monsieur le Maire précise que ce travail sera exposé en commission scolarité.

Madame Dominique Sangay demande quels sont les éléments nouveaux qu'il faudra intégrer à cette étude.

Monsieur le Maire répond que l'augmentation des tarifs du Sivurs devra être prise en compte.

Projet de classement au titre des sites des abords du canal du Midi, du système alimentaire, du canal de jonction et du canal de la Robine – Avis de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par courrier en date du 18 mars 2015, reçu en mairie le 20 mars 2015, la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées a communiqué à la commune de Pechabou un arrêté préfectoral en date du 26 février 2015 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de classement au titre des sites des abords du Canal du Midi, de son système d'alimentation, du canal de jonction et de la Robine, sur les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn.

L'enquête publique se déroule du mardi 7 avril 2015 à 9 h 00 au jeudi 21 mai 2015 à 17 h 00. Le siège de l'enquête est fixé à la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées, 1 Place Saint-Etienne, 31038 TOULOUSE CEDEX 9.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, le Conseil municipal de Pechabou est appelé à donner son avis sur ce projet de classement. En l'absence de délibération dans un délai de trois mois à compter de la réception du courrier, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des observations suivantes :

Seuls le canal et les écluses sont sous la direction des V.N.F. Il conviendrait que dans le cadre de ce classement, l'entretien des chemins de halage et de contre-halage, parties prenantes du canal, soit dévolu aux voies navigables de France ; ces chemins ont un rôle stratégique dans la conservation du canal (berges) et dans l'impact touristique et économique de cette œuvre de Riquet.

La deuxième remarque porte sur la géographie de ce canal : débutant à Toulouse pour se terminer à Sète (mais seulement utilisable jusqu'à Agde), ce canal traverse des zones urbanisées et des zones de « campagne ».

Il convient que ce classement tienne compte de ce fait car sa protection est dépendante des zones qu'il traverse. Ainsi dans « Toulouse centre » le canal s'intègre bien dans l'urbanisme citadin.

Préserver les zones de « campagne » implique de ne pas limiter toute constructibilité proche du canal dans les zones plus urbanisées.

C'est en ce sens que ce classement doit tenir compte de l'évolution de la démographie en zone péri-urbaine et non pas se limiter à un constat actuel qui oublie le développement des communes péri-urbaines soumises à l'évolution incontournable de nouvelles zones habitables.

Considérant ces remarques, sur la commune de Pechabou :

Un « couloir » a été établi afin que le canal soit visible de la RD 813 et que cette route soit accessible de la vue du canal !!!

Or, la distance de vision sur la RD813 est limitée à 200 mètres et tout automobiliste a plus le regard porté sur la circulation que sur une vue à l'infini.

A la limite, il ne peut percevoir qu'une rangée d'arbres !

Et du canal qui est en contrebas, il faudrait un périscope pour deviner la RD813 !!

D'autre part, la zone dite des Graves est classée sous la protection du canal sur ces terres.

Il est souhaitable que l'ensemble de cette zone (8 hectares) ne soit pas totalement impliqué.

En effet, si nous sommes conscients que des habitations ne seraient pas opportunes, que dans le cadre de l'éco-quartier « Pechabou-Castanet-Tolosan », une grande partie de ces terres doit être dévolue à des équipements publics : construction d'un gymnase ou d'une piscine ou d'une salle des fêtes ; en bref des équipements publics qui tout en rendant service à l'arrivée de nouvelles populations compléteront et accompagneront des activités de loisirs et touristiques liées au canal.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le projet de classement au titre des sites des abords du Canal du Midi, de son système d'alimentation, du canal de jonction et de la Robine, sur les départements de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et du Tarn.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET un avis DEFAVORABLE sur le projet de classement au titre des sites des abords du Canal du Midi.

Monsieur Jean-Christophe RIVIERE demande si le Sicoval a émis un avis sur le Projet de classement au titre des sites des abords du canal du Midi.

Monsieur le Maire répond que le Sicoval recueille les avis des communes.

Monsieur le Maire précise que les syndicats agricoles sont défavorables à ce projet de classement des abords du canal du Midi.

Jumelage de la commune de Pechabou avec la commune de Whitegate (Irlande)

Monsieur Francis DESPLAS, Maire-Adjoint, expose à l'assemblée les raisons qui conduisent à conclure le jumelage avec la commune de Whitegate ; les jumelages contribuent à développer des liens d'amitié entre les peuples, favorisent leur compréhension mutuelle au-delà des différences de langue et de culture, et constituent ainsi des éléments positifs pour le maintien de la paix entre les nations. Ils ont aussi des retombées sur les communes jumelées, en multipliant les échanges et les contacts entre les différentes couches de la population de ces communes, qu'il s'agisse d'échanges et de contacts entre les milieux professionnels ou d'échanges et de contacts entre les jeunes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un jumelage avec la commune de Whitegate

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide le jumelage avec la commune de Whitegate (Irlande) ;
- approuve le certificat de jumelage entre les deux communes ;
- désigne Monsieur Francis DESPLAS, pour représenter la commune au sein du Comité de Jumelage qui est en cours de création ;

Il est précisé que le rôle du comité de jumelage sera :

- * d'assurer la promotion du jumelage,
- * de maintenir un lien permanent avec la (les) collectivité(s) partenaire(s),
- * d'encourager leur participation aux activités d'échanges,
- * d'informer localement sur le pays de la collectivité partenaire,
- * de coordonner les initiatives prises dans le cadre du partenariat,
- * de proposer un programme d'activités aux responsables de la commune,
- * de définir avec eux les priorités d'action (publics, thèmes...),
- * de soutenir les projets d'autres associations, ou organismes locaux,
- * et d'assurer la représentation de la commune dans le cadre des échanges;

- d'autoriser Monsieur le maire à signer la charte de jumelage,
- en tant que de besoin d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Numérotage des habitations – les Allées du Canal du Midi

Monsieur Jean-Louis IMBERT rappelle à l'assemblée que par délibération n°10-02-2015, le conseil municipal a attribué les noms des rues aux voies du lotissement les Allées du Canal du Midi.

Il précise la nécessité de numéroter les parcelles cadastrées en section A dudit lotissement.

Il propose la numérotation suivante :

RUE DU CANAL DES 2 MERS

NUMERO	PARCELLE
1 Rue du Canal des 2 Mers	A 840
2 Rue du Canal des 2 Mers	A 970
3 Rue du Canal des 2 Mers	A 841
4 Rue du Canal des 2 Mers	A 978
5 Rue du Canal des 2 Mers	A 842
6 Rue du Canal des 2 Mers	A 979
7 Rue du Canal des 2 Mers	A 843
8 Rue du Canal des 2 Mers	A 980
9 Rue du Canal des 2 Mers	A 844
10 Rue du Canal des 2 Mers	A 851 – A 981
11 Rue du Canal des 2 Mers	A 845
12 Rue du Canal des 2 Mers	A 489 (852-968)
13 Rue du Canal des 2 Mers	A 846
14 Rue du Canal des 2 Mers	A 100 (854/912)
15 Rue du Canal des 2 Mers	A 847 -848
16 Rue du Canal des 2 Mers	A 855 – A913
17 Rue du Canal des 2 Mers	A 857 – 848
18 Rue du Canal des 2 Mers	A 849 – 866 – 905
19 Rue du Canal des 2 Mers	A 858

20 Rue du Canal des 2 Mers	A 867 – 896 – 906
21 Rue du Canal des 2 Mers	A 859
22 Rue du Canal des 2 Mers	A 868 – A 897
23 Rue du Canal des 2 Mers	A 860
24 Rue du Canal des 2 Mers	A 869 – A 898
25 Rue du Canal des 2 Mers	A 861
26 Rue du Canal des 2 Mers	A 870 – A 885
27 Rue du Canal des 2 Mers	A 862
28 Rue du Canal des 2 Mers	A 886
29 Rue du Canal des 2 Mers	A 863 – 881

RUE DE LA PÉNICHE

NUMERO	PARCELLE
1 Rue de la Péniche	A 973 – A 904
3 Rue de la Péniche	A 853 – A 969

RUE PIERRE PAUL RIQUET

NUMERO	PARCELLE
1 Rue Pierre Paul Riquet	A 884
2 Rue Pierre Paul Riquet	A 890
3 Rue Pierre Paul Riquet	A 865 – 883
4 Rue Pierre Paul Riquet	A 889
5 Rue Pierre Paul Riquet	A 864 – A 882
6 Rue Pierre Paul Riquet	A 880 – A 888
7 Rue Pierre Paul Riquet	A 895 – 908
8 Rue Pierre Paul Riquet	A 879 – A 936 - 943
9 Rue Pierre Paul Riquet	A 907
10 Rue Pierre Paul Riquet	A 878 – A 939 - 942
11 Rue Pierre Paul Riquet	A 914
12 Rue Pierre Paul Riquet	A 877 – A 941
13 Rue Pierre Paul Riquet	A 856 - A 911
14 Rue Pierre Paul Riquet	A 876 – 940
15 Rue Pierre Paul Riquet	A 972
16 Rue Pierre Paul Riquet	A 875 – A 939 – A 948
17 Rue Pierre Paul Riquet	A 975
18 Rue Pierre Paul Riquet	A 874 – A 947
19 Rue Pierre Paul Riquet	A 971
20 Rue Pierre Paul Riquet	A 873 - A 946
21 Rue Pierre Paul Riquet	A 974
22 Rue Pierre Paul Riquet	A 893 – 872 – 945 – 953
24 Rue Pierre Paul Riquet	A 894 – A 952
26 Rue Pierre Paul Riquet	A 893 – 903- 951

28 Rue Pierre Paul Riquet	A 902 – 922 – 932 – 950
30 Rue Pierre Paul Riquet	A 901 – 921 - 931
32 Rue Pierre Paul Riquet	A 920 – A 930
34 Rue Pierre Paul Riquet	A 919 – A 929
36 Rue Pierre Paul Riquet	A 804 (918/928)
38 Rue Pierre Paul Riquet	A 917 – A 927 - 967
40 Rue Pierre Paul Riquet	A 966 – 916 – 926
42 Rue Pierre Paul Riquet	A 965 – 915 – 925
44 Rue Pierre Paul Riquet	A 964 -924-957-958
46 Rue Pierre Paul Riquet	A 963-956

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE la numérotation ci-dessus ;
- Charge Monsieur le Maire de communiquer cette information aux administrés ainsi qu'aux services du Cadastre et de la Poste.

Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Monsieur le Maire expose que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 (article 45) suivie des décrets 2006-165, 2006-1658 et d'un arrêté du 15 janvier 2007 relatifs à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics rendent obligatoire pour les communes et les EPCI la définition d'un plan d'accessibilité.

Ce plan doit faciliter la « chaîne de déplacement », c'est-à-dire le déplacement continu sans obstacle d'un lieu à un autre. La loi ne prévoit pas d'obligation de réalisation sauf pour des opérations nouvelles ou en cas de rénovation urbaine.

Ce plan s'appuie sur un diagnostic préalable d'accessibilité qui sera réalisé par les services du Sicoval.

Afin de permettre la réalisation de ce diagnostic, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la proposition de secteur suivant :

- L'Avenue d'Occitanie,
- Le chemin de la Castagnère,
- Le chemin de l'Ecluse de Vic,
- La RD813,
- Le chemin du Raisin,
- Le chemin du Canal,
- La rue des Pas sages,
- La rue des Chants oubliés
- Le chemin de la Garance,
- La rue Isatis.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition de secteur.

Approbation du plan de communication

Monsieur le Maire présente le plan de communication. Aucune remarque n'ayant été faite, il propose d'approuver ce plan.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le plan de communication.

Compte-rendu des voyages à San Jordi et Whitegate

Monsieur Francis Desplas :

Whitigate du 19 avril au 26 avril : 56 personnes – réceptions officielles – visite et accueil des enfants dans 2 écoles – (spectacle, chants) – visite dans le comté de cork -

En ce qui concerne le voyage à San Jordi, celui-ci n'a pas eu lieu dans le cadre du jumelage.

Informations :

a) Projet Educatif Territorial

Madame Emilie CAMPILLA fait part à l'assemblée que le projet éducatif qui retrace, la réforme du rythme scolaire, les temps d'activité périscolaires, ainsi que les différents acteurs et partenaires associés est finalisé. Ce document est consultable en Mairie.

b) Emploi civique

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'intention de mettre en place le dispositif d'un service civique au sein de la collectivité dans le cadre d'activité périscolaire pour des cours de langues à compter de la rentrée prochaine de septembre.

c) Ecoles : Rentrée scolaire 2015-2016

- 2 ordinateurs ont été achetés et installés à l'école élémentaire ;
- 15 inscriptions sont prévues en petite section de l'école maternelle ;
- Ouverture d'une classe supplémentaire en élémentaire ;

Une étude est en cours pour améliorer le cheminement de l'école maternelle vers l'école élémentaire.

d) Nouvelle mairie ;

Le déménagement est prévu du 28 mai au 30 mai 2015 avec le personnel administratif et technique.

Questions diverses

En l'absence de question diverse la séance est levée à

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

01-04-2015 : Installation d'un nouveau conseiller municipal

02-04-2015 : Modification du tableau du conseil municipal

03-04-2015 : Création de Postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet pour besoins saisonniers – Eté 2015

04-04-2015 : Projet de classement au titre des sites des abords du canal du Midi, du système alimentaire, du canal de jonction et du canal de la Robine – Avis de la commune

05-04/2015 : Jumelage de la commune de Pechabou avec la commune de Whitegate

06-04-2015 : numérotage des habitations – les Allées du Canal du Midi

07-04-2015 : Elaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

Le Maire
Georges KARSENTI

Le Conseil Municipal

Georges KARSENTI	Muriel CHEVALIER A donné procuration à Dominique SANGAY	Eric ROQUES A donné procuration à Jean- Louis IMBERT
Dominique SANGAY	Patrick DOCTEUR	Myriam BONNET
Francis DESPLAS	Emilie RAPHANEL- CAMPILLA	Jean-François LEPARGNEUR
Josiane ROUMAGNAC	Olivier DE FILLIPIS	Christelle PERUZE
Jean-Louis IMBERT	Norman OBRY	Sébastien SOUM
Jean-Christophe RIVIERE	Sandrine BARRERE	Thomas DUBUISSON A donné procuration à Jean- Christophe RIVIERE
Cristina MAGNE		

6 rue du Fort - 31320 PECHABOU

Tél. : 05 61 81 76 33 Fax : 05 61 27 85 54

Courriel :mairie@mairie-pechabou.fr

Site : www.pechabou.fr
